



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, fait rapport des travaux accomplis le 23 mai 2000. Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} MIHYCHUK, *ministre de l'Industrie, du Commerce et des Mines*, fait une déclaration au sujet du Prix de la femme entrepreneure de l'année 2000 pour le Manitoba.

M. TWEED fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* LEMIEUX, au nom de M^{me} la *ministre* WOWCHUK, dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2000-2001 — Agriculture et Alimentation Manitoba.

(document parlementaire n° 152)

Après la période des questions orales, l'Assemblée permet le retour à la présentation de rapports de comités spéciaux et permanents.

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 23 mai 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

7.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION HUIT CENT HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

TRÉSORERIE 1 808 200,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUINZE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

CONTRÔLEUR..... 15 188 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER et ALLAN ainsi que MM. PENNER (Emerson), AGLUGUB et GERRARD font des déclarations de député.

Sur la motion de M. DYCK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

M. PENNER (Emerson) remplace M. FILMON;
M. PENNER (Steinbach) remplace M^{me} DACQUAY;
M. LOEWEN remplace M^{me} SMITH (Fort Garry).

Sur la motion de M. DEWAR, il est ordonné que la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

M. le *ministre* LEMIEUX remplace M^{me} la *ministre* BARRETT;
M^{me} la *ministre* WOWCHUK remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
M. SMITH (Brandon-Ouest) remplace M^{me} ALLAN.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu que, le mercredi 24 mai 2000, la séance sera levée à 14 h 55.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

Mercredi 24 mai 2000

La séance est levée à 14 h 55, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES